

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

**Absents excusés/pouvoirs :** Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Sogetha – Avenant n°5 (Maison d'accueil Superdévoluy)**

Actuellement la commune du Dévoluy a un contrat avec EMC2 qui se termine au 31/08/2022. Après consultation par les services techniques de la commune, il s'est avéré que SOGETHA est moins cher.

Prestations : contrôle et entretien de la chaudière et de la VMC.  
EMC2 : 2 352.53€HT/an  
SOGETHA : 1 866.00€ HT/an

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°5 proposé par Sogetha
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022  
Publié le : 22/08/2022  
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*M. P. Rogou*  
Marie-Paule ROGOU

